Ville de HEM
42 rue du Général Leclerc
BP 30001 – 59510 HEM

Règlement de la consultation

Marché n° 2027.001
LOCATION LONGUE DUREE ET MAINTENANCE ASSOCIEE D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE POIDS LOURDS

Appel d'offres ouvert en application de l'article R2124-2 du Code de la commande publique

Date limite de remise des offres
15/01/2027 à 18h00

RC

RÉSUMÉ DE LA CONSULTATION

Acheteur	Ville de Hem, 42 rue du Général Leclerc, BP 30001 – 59510 HEM
Profil d'acheteur	https://marchespublics596280.fr/entreprise
Type d'achat	Services
Forme de marché	Marché simple
Clause sociale	☐ Oui ☒ Non
Clause environnementale	☒ Oui ☐ Non
Marché réservé	☐ Oui ☒ Non
Variantes	☐ Autorisées ☒ Obligatoires ☐ Interdites
Prestations supplémentaires éventuelles	☐ Oui ☒ Non
Négociations	Sans objet
Délai de validité de l'offre	150 jours à compter de la date limite de réception des offres
Formes de groupement autorisées	Groupements solidaires ou conjoints avec mandataire solidaire
Visite de site	☒ Oui ☐ Non
Langue autorisée	La candidature et l'offre doivent être rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction.
Signature du marché	Seul l'attributaire sera tenu de signer son offre. La signature électronique sera privilégiée.

DÉMATÉRIALISATION

Le téléchargement du dossier de la consultation, le dépôt de la candidature et de l'offre, ainsi que les éventuels échanges seront effectués par le biais du profil d'acheteur de la Ville https://marchespublics596280.fr/entreprise
Les candidats sont invités à vérifier :

- La validité de l'adresse mail de leur compte utilisateur, qui sera destinatrice des demandes de la Ville ;
- Le bon fonctionnement de leur environnement informatique ;
- Que les alertes du profil d'acheteur ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ».

Seul l'envoi de l'acte d'engagement signé par l'attributaire sera effectué par voie postale.

RC

RÉSUMÉ DE LA CONSULTATION **2**

DÉMATÉRIALISATION **2**

PARTIE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION **4**

ARTICLE 1. INTERLOCUTEURS 4
ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION 4
ARTICLE 3. ALLOTISSEMENT 4

PARTIE 2 – PARTICIPATION À LA CONSULTATION **5**

ARTICLE 4. DOSSIER DE CONSULTATION 5
ARTICLE 5. CONDITIONS DE PARTICIPATION 5
ARTICLE 6. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE 6
ARTICLE 7. CONDITIONS DE REMISE DE L'OFFRE 7
ARTICLE 8. PRÉSENTATION DE L'OFFRE 7
ARTICLE 9. MODALITÉS DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE 7

PARTIE 3 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ **8**

ARTICLE 10. ANALYSE DES CANDIDATURES 8
ARTICLE 11. CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES 8
ARTICLE 12. FINALISATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF 9
ARTICLE 13. LITIGES 10

PARTIE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1. INTERLOCUTEURS

Acheteur : Ville de Hem, 42 rue du Général Leclerc, BP 30001 – 59510 HEM
https://marchespublics596280.fr/entreprise

Service de la commande publique :
Téléphone : 03 20 66 58 37
Courriel : marchespublics@ville-hem.fr

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Objet des services: La présente consultation a pour objet la LOCATION LONGUE DUREE ET MAINTENANCE ASSOCIEE D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE POIDS LOURDS.

Date de début de marché : **1er octobre 2027.** Le matériel demandé doit être reçu pour cette date.

Estimation du marché sur une durée de 72 mois = 400 000 € HT.
Conformément à l'article L2112-5 du Code de la commande publique, cette durée est justifiée pour des raisons environnementales. Elle permet une utilisation éco-responsable du matériel (durée de vie optimisée), sans impacter la qualité du service.

Code CPV principal : 90900000 - Services de nettoyage et d'hygiène

ARTICLE 3. ALLOTISSEMENT

La consultation est composée d'un lot unique :
L'objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

RC

PARTIE 2 – PARTICIPATION À LA CONSULTATION

ARTICLE 4. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le profil d'acheteur de la Ville : https://marchespublics596280.fr/entreprise

Il comprend les éléments suivants :

1) Règlement de la consultation
2) Acte d'engagement
3) Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
4) Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
5) Décomposition du prix global et forfaitaire
6) Justificatif du test de la balayeuse

Le dossier peut être modifié en cours de consultation par la Ville. Dans ce cas, cette modification sera effectuée sur le profil d'acheteur au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base de ce dossier modifié.

Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires à l'acheteur. Dans ce cas, ils posent leurs questions uniquement sur le profil d'acheteur dans un délai de 10 jours calendaires maximum avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

⌗ Test du matériel proposé

Le candidat doit remettre à la Ville son matériel respectant toutes les exigences techniques précisées dans le CCTP. Une offre ne respectant pas ces exigences sera déclarée irrégulière.

Le candidat prendra rendez-vous avec le Directeur du Centre technique municipal de la Ville :
M. Loïc VERCOOR par courriel et/ou par téléphone :
Loic.vercoor@ville-hem.fr
03 20 66 58 32

Le test consiste à effectuer une démonstration du matériel à la Ville et de faire tester aux agents présents son utilisation. Le test sera effectué sur le lieu suivant :
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
13 Impasse Boussemart
59510 HEM

A l'issue de ce test, la Ville remettra au candidat le justificatif de test de tondeuse signé qu'il devra déposer lors du dépôt électronique de son offre. Le candidat repart avec l'intégralité de son matériel le jour même.

RC

ARTICLE 6. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

⌗ Candidat unique ou groupement

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement avec d'autres opérateurs économiques.
Le groupement peut être conjoint ou solidaire. Cependant, en cas de groupement conjoint, alors le mandataire sera solidaire.

Les candidatures multiples ne sont pas autorisées :

- Un même opérateur économique ne peut être membre de plusieurs groupements ;
- Un même opérateur économique ne peut être candidat individuel et membre d'un groupement.

⌗ Sous-traitance

La sous-traitance est interdite.

⌗ Contenu du dossier de candidature

Le soumissionnaire remet les pièces suivantes dans le cadre de sa candidature :

N°	Document à remettre	Format
1	Lettre de candidature ou DC1 complété	PDF
2	Déclaration sur l'honneur visée à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique ou règle d'effet équivalent pour les candidats établis à l'étranger	PDF
3	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché portant sur les 3 derniers exercices disponibles	PDF
4	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années	PDF
5	Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années indiquant le montant, la date, le lieu d'exécution et leur destinataire	PDF
6	Liste des services réalisés au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et leur destinataire	PDF
7	Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché	PDF
9	Titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise responsables de prestations de même nature que celle du marché	PDF

En cas de groupement d'opérateurs économiques, le mandataire ne remet qu'une seule lettre de candidature et joint l'habilitation des autres membres à les représenter. La capacité du groupement s'apprécie globalement, il n'est pas exigé que chaque membre du groupement dispose de la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.
Seule la déclaration sur l'honneur visée à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique est à remettre pour chaque membre du groupement.
Le candidat n'est pas tenu de remettre des documents qu'il a déjà fournis dans le cadre d'une autre consultation s'ils sont toujours à jour. Afin qu'ils puissent être pris en compte, le candidat doit indiquer pour quelle consultation ceux-ci avaient été fournis.

RC

Le candidat peut également mettre ces documents à disposition sur un espace de stockage numérique dont l'accès est gratuit. Dans ce cas, il indique dans son dossier de candidature tous les éléments nécessaires à leur consultation.

ARTICLE 7. CONDITIONS DE REMISE DE L'OFFRE

⌗ Variantes

Une variante est une modification des spécifications prévues dans les documents de la consultation.

La présentation de 1 variante par candidat est imposée. Le candidat doit obligatoirement déposer une offre de base et une offre variante.
La variante a pour objet la durée du contrat à 72 mois au lieu de 48 mois.
En cas de remise de remise uniquement d'une offre de base ou d'une offre variante, celle-ci est éliminée.

En cas de remise d'une variante, le candidat veille à identifier clairement dans son offre technique et financière les modifications induites par cette variante. Si les informations à renseigner diffèrent selon la solution, alors le candidat remet également un acte d'engagement par offre.

ARTICLE 8. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Le candidat remet les pièces suivantes dans le cadre de son offre :

N°	Document à remettre	Format
1	L'acte d'engagement complété	DOC ou DOCX
2	La décomposition du prix globale et forfaitaire complété	XLS ou XLSX
3	Un mémoire technique reprenant les éléments listés dans les critères d'analyse des offres	PDF
4	Le justificatif de test de la balayeuse complété et signé	PDF
5	Les annexes techniques éventuelles	PDF

ARTICLE 9. MODALITÉS DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

⌗ Remise sur le profil d'acheteur

Les candidatures et offres sont à faire parvenir avant la date limite inscrite en première page du présent Règlement de la consultation sur le profil d'acheteur uniquement : https://marchespublics596280.fr/entreprise
Les plis remis par un autre moyen et/ou hors délais ne sont pas pris en compte.
Les candidats ne sont pas tenus de signer leur offre au moment de son dépôt.
La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

⌗ Remise de la copie de sauvegarde

Les candidats ou soumissionnaires peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans des conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie annexé au Code de

la commande publique. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres.
Celle-ci peut être transmise sur support papier ou sur support physique électronique dans un pli scellé comportant la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir» ainsi que l'intitulé de la consultation à l'adresse suivante :

Ville de Hem
Service de la commande publique
42 rue du Général Leclerc, BP 30001
59510 HEM

PARTIE 3 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

ARTICLE 10. ANALYSE DES CANDIDATURES

L'analyse des candidatures a pour objet de vérifier les capacités professionnelles, techniques et financières des soumissionnaires. Les offres des candidats ne disposant pas des capacités suffisantes ne sont pas analysées.
La Ville peut demander aux candidats de compléter leur dossier en cas d'erreur ou d'oubli.

ARTICLE 11. CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES

Le marché est attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères de jugement suivants :

N°	Critères	Pondération
1	**Coût de la location**	**50**
	Ces sous-critère sera apprécié sur la base du prix forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement selon la formule suivante : $$Note = \frac{Prix\ le\ mieux\ disant}{Prix\ analysé} \times pondération$$	
2	**Valeur technique**	**50**
2.1	Essai de la balayeuse Maniabilité : 4 points Qualité de l'aspiration : 4 points Facilité de l'entretien journalier : 4 points Confort au poste de conduite : 4 points Visibilité au poste de conduite : 4 points	20
2.2	Critères techniques du véhicule : Encombrement, Caractéristique moteur, Équipements, Capacités notamment.	10
2.3	Actions et moyens mise en œuvre au profit du développement durable	10
	Emissions de CO2 : 3 points NOTE = (Emission de CO2 la mieux-disante / émission de CO2 de l'offre analysée) x 3 Consommation de carburant : 5 points	

RC

	NOTE = (Consommation de carburant la mieux-disante / consommation de carburant de l'offre analysée) x 5 Recyclage des pièces : 2 points	
2.4	Délai de livraison	10
	Ce critère sera apprécié sur la base du délai global d'exécution proposé par le candidat dans son offre selon la formule suivante : $$Note = \frac{Délai\ le\ plus\ court}{Délai\ analysé} \times pondération$$	

Dans le cas où des incohérences de prix sont relevées dans l'offre d'un candidat du fait d'erreurs de calcul ou de report, alors les indications reprises dans la décomposition du prix global et forfaitaire prévaudront et le candidat sera invité à rectifier son acte d'engagement. En cas d'absence de réponse ou de refus de sa part, son offre sera déclarée irrégulière.

Dans le cas où des incohérences techniques ou de manques d'informations sont relevés dans l'offre d'un candidat, la Ville pourra demander des précisions sur la teneur de son offre.

Lorsque l'acheteur suspecte qu'une offre est anormalement basse, alors il sera demandé au soumissionnaire de justifier le niveau de prix proposé en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

ARTICLE 12. FINALISATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra remettre à la Ville les documents suivants :

- ✓ Une attestation de régularité fiscale (résultats et TVA) datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Une attestation de régularité sociale (URSSAF ou équivalent) datant de moins de 6 mois ;
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- ✓ Une liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail
 A défaut : une déclaration sur l'honneur signée attestant que la société n'emploie pas de salariés étrangers ;
- ✓ Le pouvoir habilitant le signataire à engager votre société (statuts, pouvoir interne à la société ou tout autre document) ;
- ✓ Le relevé d'identité bancaire de la société ;
- ✓ L'acte d'engagement signé par la personne habilitée à engager la société.

Signature autorisée = signature électronique certifiée.
A défaut, nous nous remercions de nous remettre l'acte d'engagement papier signé manuscritement (pas de signature scannée) par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Hem
Service de la commande publique
42 rue du Général Leclerc, BP 30001
59510 HEM

- ✓ [en cas de groupement] Ces documents doivent être également fournis pour chaque cotraitant ;

RC

- ✓ [le cas échéant] La mise au point originale, signée par la personne habilitée à engager votre société *(dans les mêmes conditions que l'acte d'engagement).*

** Le format de signature doit être identique (ex : si Cotraitant 1 signe de manière électronique > Cotraitant 2 doit signer de manière électronique).*

ARTICLE 13. LITIGES

Les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès de l'instance chargée de procédure de recours :

Tribunal Administratif de Lille
Tél. : 03 59 54 23 42
Fax : 03 59 54 24 45
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

En cas de procédure de médiation, celle-ci sera réalisée par le Médiateur des entreprises – Pôle entreprise-emploi-compétence (03.28.16.46.53).

RC